

## Demande de souscription d'abonnement

Joindre un RIB

### A – Propriété concernée par la demande

Référence :	(REPLI PAR VEOLIA)		
N° et Rue :			
Code postal :		Commune :	
<input type="checkbox"/> résidence principale <input type="checkbox"/> résidence secondaire <input type="checkbox"/> Société			
Date d'entrée dans la propriété *		Index d'entrée :	

### B – Demandeur de la souscription

Nom :		Prénom :	
Date de Naissance * :			
<input type="checkbox"/> locataire <input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/> syndic <input type="checkbox"/> gérant <input type="checkbox"/> occupant à titre gratuit			
Nombre d'occupant dans le logement :			
N° SIREN-SIRET ** :		CODE APE (Selon NAF) ** :	

Obligatoire : \* pour les personnes physiques      \*\*pour les personnes morales : N° SIRET/Code APE

### Adresse de facturation :

Nom :		Prénom :	
N° et Rue :			
Code postal :		Commune :	
Téléphone :		Email :	

### C - Caractéristiques de l'abonnement

Informations relatives au point de comptage, à la date d'entrée dans les lieux :

N° de compteur :		Index du jour (m3) :	
Emplacement du compteur :	<input type="checkbox"/> intérieur du logement	<input type="checkbox"/> extérieur	
Information complémentaire :	<input type="checkbox"/> présence d'un puits	<input type="checkbox"/> dans la cave (accessible)	
Paiement :	<input type="checkbox"/> Prélèvement (Remplir le mandat SEPA au verso)	<input type="checkbox"/> Mensualisation : 5 ou 10 du mois	
	<input type="checkbox"/> Carte Bancaire	<input type="checkbox"/> TIP	
Je bénéficie dès maintenant du service gratuit « e-facture » :	<input type="checkbox"/> (mail et prélèvement obligatoires)		

Le présent contrat est soumis aux clauses et conditions des Traités et Avenants existants ou à venir entre la Collectivité et Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux ainsi qu'au(x) règlement(s) de service des eaux (et éventuellement de l'assainissement), à consulter et télécharger sur notre site internet [www.veoliaeau.fr](http://www.veoliaeau.fr) ou communiquer sur simple demande par courrier ou en agence. Suite à ma demande d'abonnement, je suis informé(e) que je recevrai, selon le règlement du service de l'eau, une facture d'accès au service. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le directeur clientèle national pour la gestion de votre abonnement au service de l'eau et/ou de l'assainissement. Elles sont conservées pendant toute la durée de votre abonnement et pendant une durée de 4 ans après son terme et sont destinées au service clientèle. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant VEOLIA EAU par courrier : TSA 30117 37911 TOURS CEDEX 9 ou par internet : [www.veoliaeau.fr](http://www.veoliaeau.fr). De plus nous vous rappelons que lorsque vous communiquez vos données téléphoniques, vous disposez du droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Vous pouvez transmettre votre formulaire :**  
Par e-mail : [veolia-bsb-conso@veolia.com](mailto:veolia-bsb-conso@veolia.com)  
Par téléphone : 09 69 32 35 29 (appel gratuit)  
Par courrier : VEOLIA EAU - TSA 30117 - 37911 TOURS CEDEX 9



## Simplifiez le paiement de vos factures !

Le service Client de Veolia Eau vous propose la mensualisation et le prélèvement bancaire de vos règlements : le choix de la tranquillité et de la simplicité.

### Tranquillité

Vous ne risquez plus d'oublier de régler votre facture, même en vacances ou loin de chez vous : vous évitez ainsi les pénalités de retard.

Vous échelonnez le paiement de vos factures en versements mensuels : une solution idéale pour mieux gérer votre budget.

Vous pouvez également choisir le prélèvement automatique de chaque facture, sans échelonnement mensuel.

### Simplicité

Vous recevez un calendrier de paiement avant la première échéance. Vos mensualités sont prélevées automatiquement sur votre compte bancaire.

Si vous n'optez pas pour la mensualisation, vous êtes informé sur votre facture du montant et de la date du prélèvement.

Vous restez libre de suspendre le prélèvement à tout moment, directement sur le site eau.veolia.fr, ou sur simple appel téléphonique.

Pour bénéficier de ce mode de paiement, il vous suffit de retourner le mandat de prélèvement ci-dessous – complété, signé et accompagné de vos coordonnées bancaires au format de votre choix (RIB/ BIC Iban) – sans oublier de cocher votre choix de fréquence de prélèvement à l'adresse suivante :

Veolia Eau – Centre Service Client  
TSA 30117 - 37911 TOURS CEDEX 9

NB : Si vous optez pour la mensualisation vous ne recevrez qu'une facture par an, en mars après le relevé de votre compteur. Vous n'aurez donc pas de facture d'acompte en octobre.

⊗-----

INDEX DE VOTRE COMPTEUR :

Merci d'inscrire uniquement les m3

(chiffres noirs sur fond blanc ou blancs sur fond noir)

### MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

ZONE RESERVEE AU CREANCIER

RUM :

#### TITULAIRE DU COMPTE

Nom/Raison sociale :

Adresse :

Numéro de Compte : *joindre un RIB/ BIC Iban*

Code BIC :

#### CRÉANCIER

Raison Sociale : VEOLIA-CGE

Adresse :

21, rue de la boetie - 75008 PARIS

Code Interne : STS

Identifiant (ICS) : FR68ZZZ437614

RÉFÉRENCE CONTRAT

Votre référence :

#### Je souhaite bénéficiaire du prélèvement

chaque mois. Montant souhaité :

à chaque facture

Date :

Lieu :

Type de paiement : Récurrent

Signature

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Veolia Environnement à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Veolia Environnement. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,  
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois suivant la date de débit de votre compte en cas de prélèvement non-autorisé.

- Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque  
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés